

Conseil d'administration du 21 novembre 2014

Ce compte rendu n'est pas un verbatim, il reflète la perception qu'a eue votre représentant au CA des débats qui y ont eu lieu. Il est partiel et les propos tenus par chacun qui y sont reportés sont reconstitués à travers ce filtre

Quel que soit le nombre de points prévus à l'ordre du jour du conseil d'administration (aujourd'hui 13), celui-ci est invariablement prévu de 10 heures à 13 heures... Forcement des fois cela dépasse !!! De presque une heure aujourd'hui en faisant l'impasse sur quelques points d'information.

Avant même d'aborder les points d'actualité, M. LECUSSAN, vice-président, rappelle que le collège des élus ayant été renouvelé, il faut que celui-ci élise dans ses rangs le premier vice-président. M. RAOULT, élu du comité de bassin Artois-Picardie, seul candidat est élu à l'unanimité.

De même les représentants des élus au comité consultatif et de gouvernance d'Ecophyto sont renouvelés.

Ce premier point étant traité, nous passons au point sur l'actualité. Parmi les sujets abordés, nous retiendrons le point sur les manifestations agricoles du 5 novembre dernier. Mme DUPONT-KERLAN remercie les Préfets et les services de gendarmerie qui ont contribué à protéger les locaux de l'ONEMA qui ont été visés par les manifestants, pour autant aucun bilan précis des exactions commises n'est livré aux administrateurs. M. ROY, commissaire du gouvernement, rappelle qu'un travail connexe est mené au niveau ministériel qui se décline en 3 thèmes :

une charte du contrôleur et du contrôlé,

une définition des cours d'eau,

une définition de l'entretien des cours d'eau tels que prévus par la loi.

Mme DUPONT-KERLAN et M. ROY introduisent M. LAROUSSINIE pour le dernier point d'actualité portant sur la nomination des préfigureurs à la création de l'AFB.

M. LAROUSSINIE après s'être présenté (Directeur général de l'Agence des Aires Marines Protégées, pilote de la préfiguration de l'AFB) nous annonce qu'il travaille d'ores et déjà en étroite collaboration avec ses collègues directeurs des 3 autres établissements publics intégrés à l'agence (PNF, l'ATEN et l'ONEMA).

Les objectifs de l'AFB doivent être cherchés au-delà du titre III du projet de loi et il faudra mettre de la transversalité et profiter des acquis de chacun. Bien sûr le volet social ne sera pas oublié de la préfiguration même si le ministère porte le dossier statutaire en parallèle.

M. ROUSSEAU (FNE) se pose des questions sur l'intégration de l'ONEMA qui est encore dans une phase d'amélioration car jeune et s'interroge aussi sur le devenir du CA de l'ONEMA.

M. LEFEBVRE (Elu CB) évoque son intérêt à élargir les compétences des SAGE et des CLE à la biodiversité mais aussi d'élargir la participation de l'ONF « pourvoyeur d'eau potable » à travers la gestion de ses forêts domaniales et communales soumises au régime forestier.



N° 16

24 NOVEMBRE
2014

Elu CA

TITULAIRE :

Rémy Arseno

remy.arseno@onema.fr

06 72 08 10 10

WEB

Site du SNE-FSU :

<http://www.sne-fsu.org>

Adresse électronique :

sne.fsu@onema.fr

M. RAOULT (1° Vice-président tout frais) demande quel sera le degré d'intégration de chaque établissement dans l'agence et émet le souhait que chacun y conserve une autonomie. Il pose également la question du financement de l'agence et est réticent à ce que celui-ci soit « piqué » dans le budget des agences de l'eau.

M. VACHET (représentant des personnels) s'interroge sur les missions qui seront effectivement attribuées aux personnels de l'agence car on ne trouve, dans le communiqué de presse de notre ministre, de référence aux polices administratives et judiciaires que dans le volet Mobilisation et Soutien et juste après une référence aux espaces protégés. Est-ce à dire que l'AFB ne fera de police judiciaire que dans les espaces protégés ? Tous les agents des services départementaux de l'ONEMA qui représenteront le gros des troupes de l'AFB sont des inspecteurs de l'environnement et il ne faudrait pas gâcher les compétences acquises.

M. LECUSSAN insiste sur le volet social et appelle de ses vœux une rapide homogénéisation des statuts des personnels. Il s'interroge sur les missions, sur les tâches dévolues aux agents et sur le financement.

En réponse M. LAROUSSINIE fait part au CA des inquiétudes et questions qui émergent également dans les autres EP car l'AAMP et PNF sont aussi jeunes que l'ONEMA (créés tous trois en 2007). Il cite également l'ONF, l'ONCFS, le MNHN et même le CEREMA pour montrer que la réflexion de la préfiguration sera étendue aussi vers les partenaires les plus larges. Si on s'en tient au projet de loi « l'agence pourra tout faire mais ne pourra pas tout faire ! » Il faudra donc prioriser. Il annonce qu'il ne faudra pas oublier de prendre en compte les agences de l'eau lors du travail sur l'organisation territoriale de l'AFB. Pour la police, aucun doute pour lui, elle fait bien partie des missions de l'agence.

M. ROY apporte deux précisions. Le CA de l'AFB ne sera pas pléthorique, il est fixé pour l'instant à 39 membres mais des comités d'orientations thématiques, issus du CA pourront être mis en place. La question des statuts est par ailleurs absolument essentielle.

M. LECUSSAN précise que les moyens étant ce qu'ils sont, il faut construire les missions de l'AFB en regard de ses moyens et pas le contraire pour éviter, in fine, les déconvenues.

M. LAROUSSINIE réfute, il n'est pas là pour augmenter les dépenses de l'Etat mais prendra la peine de poser toutes questions nécessaires à l'élaboration du projet, y compris sur le plan de l'adéquation entre les missions et les moyens.

M. ROUSSEAU demande si au fond les missions des différents EP au sein de l'AFB évolueront ou si elles seront reconduites car aujourd'hui tout ce que fait l'ONEMA doit être fait. Du coup quid de la biodiversité terrestre ? Avec quels agents supplémentaires et quels moyens financiers supplémentaires ?

M. ROY lui déclare que les questions sont posées et qu'il n'y a pas de réponse à ce jour mais que deux éléments peuvent apporter des pistes :

- Dans le projet de programmation budgétaire triennale, les crédits du programme 113 (eau, nature, biodiversité du ministère) sont annoncés en hausse de 5 millions d'euros par an pour les trois prochaines années.
- Il devrait être possible de mobiliser des crédits du PIA (Programme des Investissements d'Avenir) actuellement géré par l'ADEME.

Sur ces déclarations les débats sont clos pour le sujet et nous reprenons le cours du CA.

Point 3 : Approbation du PV du CA du 1 juillet 2014.

Pour lequel je m'abstiens puisqu'absent ce jour là.

Point 4 : Budget rectificatif 2014

M. MARCEAU (ONEMA) nous présente le budget rectificatif 2014 général et Ecophyto.

Je prends la parole pour faire remarquer que certaines économies sont regrettables puisque cette année encore la provision d'un million d'euros pour l'évolution du statut des personnels contractuels de l'ONEMA est remise au pot commun sans avoir été utilisée. Je rappelle que ces personnels pâtissent de cet état de fait. Ce mardi 19 novembre, si nous avons pris acte au ministère de la relance du dossier, les représentants des personnels ont demandé à être associés en amont du travail de construction de ce quasi-statut et non mis devant le fait accompli. J'informe également le conseil que les modalités de versement de la part variable pour 2014 ont été rejetées par deux fois par les représentants du personnel au CT alors qu'il suffirait de quelques milliers d'euros supplémentaires pour rendre cette prime équitable.

Cette déclaration a été glissée là par opportunité sémantique, le budget rectificatif ayant l'air sincère par ailleurs, il est voté à l'unanimité.

Point 5 : Budget initial 2015

Présenté par Mme GRAVELLIER (secrétaire générale ONEMA).

Dans les grands traits, nous pouvons retenir que :

- comme en 2014, le budget de l'ONEMA est solidaire du prélèvement effectué par l'Etat sur les budgets des agences de l'eau et est donc réduit pour ce faire de 8 millions d'euros,
- que conformément aux directives gouvernementales, la part fonctionnement du budget doit encore décroître de 5% en 2015,
- que le plafond d'emploi de l'ONEMA pour 2015 est encore abaissé de 19 ETP,
- et que la baisse la plus remarquable se reporte sur les investissements.

J'interviens pour faire remarquer qu'il est incongru qu'aucun ETP ne soit alloué à la gestion d'Ecophyto à l'ONEMA ce qui se traduit par l'obligation de faire appel à de l'emploi intérimaire sur un poste pérenne (plan prévu jusqu'en 2018).

J'en profite pour faire remarquer que pour le budget 2014, la baisse de « solidarité » avec la ponction exceptionnelle sur le budget des agences avait besoin d'un arrêté ministériel pour être légale, que je ne doutais pas que celui-ci avait été pris (hochements de têtes énergiques de M. ROY et de Mme DUPONT-KERLAN) mais que la courtoisie aurait consisté à le produire auprès des administrateurs puisqu'il avait été évoqué alors.

Cette ponction de l'Etat et sa répercussion solidaire sur le budget de l'ONEMA n'est malheureusement plus exceptionnelle puisque institutionnalisée aujourd'hui. Les CA de 4 des 6 agences de l'eau ont repoussé leurs budgets pour ce motif. Seul Adour Garonne l'a adopté, Seine Normandie ne s'étant pas encore prononcée. J'ai donc exhorté les administrateurs par ailleurs quasiment tous membres de conseil d'administration de l'une ou l'autre des agences de l'eau à

rester cohérent et à repousser ce budget insuffisant car dans le cas contraire, cela reviendrait à cautionner la ponction de l'Etat dans la redevance eau.

M. VACHET se charge d'insister sur l'aberration de la baisse des effectifs : « il y a autant d'employé dans la commune de moins de 2000 habitants où je réside pour s'occuper des espaces publics que d'agents dans mon service départemental ! » Jusqu'à présent les faibles effectifs étaient en partie compensés par les moyens mis à disposition mais les économies sur les investissements prévus laissent augurer du pire.

Nos deux déclarations ont eu le mérite de faire naître un débat fourni dans lequel on retiendra les déclarations de M. ROUSSEAU sur la ponction de l'Etat dans la redevance, de M. RAOULT « j'ai voté contre le budget à Artois Picardie pour mettre en alerte la ministre », « L'eau ne doit pas devenir la gabelle des temps modernes », de M. DIETMANN (élu CB Rhin-Meuse) « Le budget me fait sursauter car il y a un mal vivre des catégories C de l'ONEMA sur le terrain et il faut faire un effort pour eux, ce sont nos interlocuteurs privilégiés. ». M. LEFEBVRE allant même jusqu'à s'interroger sur la pertinence de voter contre le budget de l'ONEMA aujourd'hui !

Bien sûr, nous noterons aussi les tentatives de déminage des représentants de l'Etat. M. ROY annonce que factuellement, il y a tout de même un élément nouveau : c'est que le PLF a été voté en première lecture à l'assemblée et que donc l'effet d'alerte d'un vote négatif n'est plus utile, d'autant que Mme ROYAL a reçu tous les présidents des comités de bassin sur ce sujet et leur a apporté des garanties en même temps que l'explication de la solidarité de tous pour la participation au redressement du budget de la France.

Mme DUPONT-KERLAN assure que l'ouverture du concours de TE en 2015 apportera des solutions. *(ndr : 8 ou 10 TE ce qui ne couvre même pas les postes aujourd'hui vacants et aucun ATE alors que c'est sur les agents en SD qu'est l'hémorragie ! Où sont les solutions ?).*

M. BARBESOL (Ministère des Finances) quant à lui, alerte les administrateurs sur les risques à ne pas voter le budget qui entrainerait une soumission des dépenses à une lettre des tutelles financières qui ne se limiterait qu'à l'exécution du fonctionnement (paye), bloquant de facto interventions et investissements.

Tout ceci étant dit, nous passons au vote :

2 voix contre, vos deux représentants des personnels,

6 abstentions, dont 2 élus et les 4 représentants des socioprofessionnels.

Evidemment le budget prévisionnel 2015 est adopté !

Ayant pris beaucoup de retard sur l'ordre du jour, nous allons par la suite enchaîner les points au pas de course, quelques exposés et prises de paroles restent tout de même notables dont :

Le point 6 sur la programmation d'activité 2015 qui a permis à M. VACHET d'aborder le sort de la station d'étude d'EU dont les 2 ingénieurs partent sous peu à la retraite sans que leur remplacement ne soit à ce jour assuré. Point sur lequel insistera également M. ROUSSEAU. Mme DUPONT-KERLAN annonce sur le sujet que le dossier est en cours d'examen et que sa position n'est pas encore arrêtée.

Le point 7 sur les conventions avec les grands opérateurs où les présentations de Ms DUPONT (DAST) et LALLEMENT (DCIE) sont écourtées pour « aller à l'essentiel » soit les montants des conventions. Je fais remarquer que l'essentiel n'est pas le montant des conventions mais ce qui est

fait de l'argent et que nous devrions laisser le temps aux présentateurs de rentrer dans les détails des travaux menés.

M. LECUSSAN me propose que nous prenions le temps lors de l'examen des prochaines conventions pour faire un bilan du réalisé et une présentation des futurs travaux.

Nous n'aborderons pas, faute de temps la nouvelle cartographie des emplois 2015, qui n'est somme toute que la photographie des effectifs par service et par grade à l'instant T et les projections de mouvements (départs/arrivées) pour 2015. Le travail de cartographie des effectifs, qui lui est une projection des effectifs cibles par service territorial étant en voie de finalisation les deux nous seront présentés lors d'un prochain CA.

Dernier point si ce n'est remarquable, au moins valant l'intérêt du rapportage, la direction souhaite augmenter la fourchette haute de prix pour les déplacements nuitées sur l'Île de France, Toulouse, Lyon et Montpellier à 90 euros.

M. VACHET et moi-même faisons remarquer que d'une part, les agents peuvent être amenés à être hébergés sur d'autres grandes villes que celles du siège d'une DiR où le plafond de 60 euros peut être problématique (Marseille, Nice, Bordeaux, Lille ...) et que, d'autre part, les hébergements dans les DOM pour les quelques agents qui s'y déplacent sont également terriblement chers et qu'il convient donc de modifier le libellé de la délibération. On nous propose de voter la délibération telle qu'elle est libellée et de voir lors du prochain CA les problèmes rencontrés. Dans ce cadre les deux représentants des personnels au lieu de voter contre comme prévu, s'abstiennent pour marquer la clause de revoyure sur ce sujet.

Tous les points traités lors de ce CA ne faisant pas l'objet de note dans le présent compte rendu, par souci de sincérité, tant pour les personnels qui liront ce flash-instance que pour les sujets traités et les personnes qui les ont présentés, l'ordre du jour exhaustif est joint à ce document.

Le Conseil d'administration se termine tard par le traditionnel buffet... comme bon nombre d'administrateurs ont déjà quitté la séance, les valeureux restants mangeront quelques bouchées de plus !!!